

# Communiqué de presse

Montpellier et Rioz, le 19 avril 2023



## **Réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée à ABEO pour un montant de 5 M€ renforçant le partenariat stratégique de long terme entre les deux sociétés**

**VOGO (ISIN : FR0011532225 - ALVGO) annonce l'approbation par ses actionnaires réunis ce jour en Assemblée Générale et la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée intégralement à ABEO pour un montant de 5 M€. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la volonté partagée des deux sociétés de renforcer leur partenariat commercial et technologique en vue de développer des offres communes à destination de plusieurs marchés du sport.**

Conformément au communiqué de presse commun du 8 mars 2023 et au protocole d'investissement conclu le même jour, l'opération intègre :

- La souscription par ABEO à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription à son profit<sup>1</sup>, par émission de 869 566 actions à un prix unitaire de 5,75 € pour un montant d'environ 5 M€. Pour rappel, le prix de souscription fixé à 5,75 € par action faisait ressortir une prime de 38,55% par rapport au cours de clôture du 7 mars 2023, veille de l'annonce du projet.
- La nomination d'ABEO, représentée par son Président-Directeur Général Olivier Estèves, comme administrateur de VOGO.

Les actionnaires présents et représentés à l'Assemblée Générale Mixte relative à l'opération totalisaient 55,2% du capital social et 64,8% des droits de vote. L'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée a été adopté à une large majorité, incluant les actionnaires fondateurs de VOGO<sup>2</sup>.

Les actions nouvelles seront émises le 21 avril 2023 et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN : FR0011532225 - Mnémonique : ALVGO). Elles seront assimilées aux actions existantes et conféreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

Comme détaillé dans le communiqué de presse commun du 8 mars 2023, le produit de la levée de fonds :

- vient renforcer les moyens de VOGO alloués au développement international, notamment sur le territoire nord-américain ;
- contribue à la poursuite de la stratégie d'innovation de VOGO, notamment dans le domaine de la détection des commotions cérébrales dans le sport.

<sup>1</sup> Sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce. En application du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

<sup>2</sup> Monsieur Christophe Carniel (indirectement via la SAS TWO C), Monsieur Pierre Keiflin (indirectement via la SAS ESPE), Monsieur Daniel Dedisse et Madame Véronique Puyau, conformément à leur engagement de vote décrit dans le communiqué de presse commun du 8 mars 2023.

# Communiqué de presse

Montpellier et Rioz, le 19 avril 2023



Cette opération matérialise la volonté partagée des deux entreprises de renforcer leur partenariat technologique et commercial. Cette alliance avait été initiée dès 2019 et avait donné lieu en 2020 à la création d'une joint-venture, VOGOSCOPE, pour déployer à l'échelle mondiale une solution clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay à destination de certaines disciplines sportives, des centres d'entraînement et des collectivités.

De plus, cette augmentation de capital s'inscrit dans l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs, devraient permettre de développer de nouvelles parts de marché et d'accroître le rayonnement international des deux groupes.

## Incidence de l'augmentation de capital

A la suite de la réalisation de l'augmentation de capital, les actions nouvelles représentent 17,50% du capital et 12,18% des droits de vote de VOGO et le capital social s'élève à 621 057,625 euros divisé en 4 968 461 actions. A titre indicatif, un actionnaire qui détenait 1% du capital de VOGO préalablement à l'augmentation de capital, détient désormais 0,82% du capital de VOGO.

## Evolution de l'actionnariat

La répartition de l'actionnariat de VOGO avant l'émission des actions nouvelles est présentée ci-dessous :

Actionnaires	Capital existant avant opération			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C <sup>(1)</sup>	630 295	15,38%	1 185 395	18,91%
SAS ESPE <sup>(2)</sup>	589 260	14,38%	1 178 520	18,80%
Daniel DEDISSE	267 699	6,53%	535 398	8,54%
Véronique PUYAU	74 600	1,82%	149 200	2,38%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>1 561 854</b>	<b>38,10%</b>	<b>3 048 513</b>	<b>48,62%</b>
IRDI/SORIDEC	30 072	0,73%	60 144	0,96%
Jeremie LR	60 144	1,47%	120 288	1,92%
<b>Sous total investisseurs institutionnels</b>	<b>90 216</b>	<b>2,20%</b>	<b>180 432</b>	<b>2,88%</b>
Flottant	2 446 825	59,69%	3 040 679	48,50%
<b>TOTAL</b>	<b>4 098 895</b>	<b>100%</b>	<b>6 269 624</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe Carniel, Président Directeur Général de VOGO.

<sup>(2)</sup> Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre Keiflin, Directeur Général Délégué de VOGO.

# Communiqué de presse

Montpellier et Rioz, le 19 avril 2023



L'émission des actions nouvelles a l'impact suivant sur la répartition de l'actionnariat (détention de capital et droits de vote) de VOGO :

Actionnaires	Capital existant après opération			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
SAS TWO C <sup>(1)</sup>	630 295	12,69%	1 185 395	16,60%
SAS ESPE <sup>(2)</sup>	589 260	11,86%	1 178 520	16,51%
Daniel DEDISSE	267 699	5,39%	535 398	7,50%
Véronique PUYAU	74 600	1,50%	149 200	2,09%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>1 561 854</b>	<b>31,44%</b>	<b>3 048 513</b>	<b>42,70%</b>
IRDI/SORIDEC	30 072	0,61%	60 144	0,84%
Jeremie LR	60 144	1,21%	120 288	1,68%
<b>Sous total investisseurs institutionnels</b>	<b>90 216</b>	<b>1,82%</b>	<b>180 432</b>	<b>2,53%</b>
ABEO	869 566	17,50%	869 566	12,18%
Flottant	2 446 825	49,25%	3 040 679	42,59%
<b>TOTAL</b>	<b>4 968 461</b>	<b>100%</b>	<b>7 139 190</b>	<b>100%</b>

(1) Société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe Carniel, Président Directeur Général de VOGO.

(2) Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre Keiflin, Directeur Général Délégué de VOGO.

## À propos de VOGO

**VOGO**, dans l'univers du Sport, est un acteur international de premier plan pour ses solutions audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels. Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande, accessibles via tablettes ou smartphones. VOGO est aujourd'hui également présent dans le secteur de l'industrie. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Grenoble et Paris) et dispose de 2 filiales en Amérique du Nord et au Royaume-Uni.

VOGO dispose d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé d'une trentaine de distributeurs. VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO).

Pour plus d'information : [www.vogo-group.com](http://www.vogo-group.com)



[vogo-group.com](http://www.vogo-group.com)



[vogo](https://twitter.com/vogo)



[vogo](https://www.facebook.com/vogo)

## À propos d'ABEO

**ABEO** est un acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. Au 31 mars 2022, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 205,3 M€, dont 74% sont réalisés hors de France, et compte 1 413 collaborateurs.

Créateur, fabricant et distributeur d'équipements de sport et de loisirs, ABEO accompagne ses clients professionnels : salles et clubs de sport spécialisés, centres de loisirs, secteur éducatif, collectivités locales, professionnels du bâtiment... dans la mise en œuvre de leurs projets.

ABEO dispose d'une offre globale unique avec une présence sur de nombreux segments : agrès et tapis de gymnastique, équipements de sports collectifs, éducation physique, murs d'escalade, loisirs, aménagement de vestiaires. Le Groupe détient un portefeuille de marques fortes, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs dont les Jeux Olympiques. ABEO (code ISIN FR0013185857, ABEO) est coté sur Euronext Paris – Compartiment C.

Retrouvez toutes les informations sur [www.abeo-bourse.com](http://www.abeo-bourse.com)

# Communiqué de presse

Montpellier et Rioz, le 19 avril 2023



## Contacts VOGO

VOGO	ACTIFIN - Relations presse	ACTIFIN - Communication financière
Barbara Desmaret	Isabelle Dray	Stéphane Ruiz
Tel : +33(4) 67 50 03 98	Tel : +33(1) 56 88 11 29	Tel : +33(1) 56 88 11 11
Email: <a href="mailto:b.desmaret@vogo-group.com">b.desmaret@vogo-group.com</a>	Email : <a href="mailto:idrayer@actifin.fr">idrayer@actifin.fr</a>	Email : <a href="mailto:sruiz@actifin.fr">sruiz@actifin.fr</a>

## Contacts ABEO

ACTUS finance & communication

Relations investisseurs – Corinne Puissant - [investor@beo.fr](mailto:investor@beo.fr) - Tel : +33 (1) 53 67 36 77

Relations presse – Serena Boni - [presse@beo.fr](mailto:presse@beo.fr) - Tel : +33 (4) 72 18 04 92

## Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société VOGO ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.*

*L'achat d'actions de la société VOGO peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. VOGO n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres.*